

J'approuve par ailleurs ce qu'il a dit au sujet de la proclamation des droits de l'homme et de la décennie des personnes handicapées qui a commencé en 1983. Elles méritent d'être signalées à notre population. Il faudrait sensibiliser la Chambre des communes davantage. Nous approuvons les objectifs dont le ministre a parlé; il faut le féliciter pour toutes les initiatives que l'on est en train de prendre.

Je le remercie par ailleurs de m'avoir parlé au moins une ou deux heures d'avance de ce qu'il allait dire et de ses opinions; j'ai eu par conséquent l'occasion de lire sa déclaration et d'essayer d'y répondre. Au nom de l'opposition officielle, je le félicite pour l'intérêt qu'il porte à la question et pour sa déclaration.

Il convient toutefois de signaler quelques problèmes. Nous apprécions les engagements qui ont été annoncés mais nous devons insister sur le fait qu'il est temps d'agir. Nous sommes très heureux d'apprendre qu'une somme d'environ 16 millions de dollars sera consacrée à la programmation sur les cinq prochaines années. Le ministre a dit dans sa déclaration que c'était cinq fois plus que la somme approuvée par le gouvernement précédent. On a dépensé des dizaines et des dizaines de millions de dollars dans le domaine de l'emploi, de l'impôt sur le revenu et des transports, ainsi que pour les consommateurs, par le biais du Secrétariat d'État, ce qui ne signifie pas qu'il ne faille pas en dépenser davantage, bien au contraire.

L'initiative n'est pas nouvelle, bien sûr. La décennie des personnes handicapées a débuté en 1983. D'autres gouvernements canadiens se sont intéressés à la question. Dès 1980, en effet, avant même qu'on ne songe à consacrer une décennie ou une année internationale aux handicapés, l'ancien gouvernement a créé un comité qui a présenté ses recommandations dans un rapport intitulé «Obstacles». Celui-ci proposait de nombreuses améliorations que nous nous efforçons d'apporter depuis, et je crois comprendre que le gouvernement va redoubler d'efforts pour donner suite aux recommandations qui n'ont pas été appliquées jusqu'ici. Il entre enfin dans la décennie qui a débuté en 1983. En fait, le gouvernement s'intéresse de près à la question depuis 1980.

Il était temps d'agir. Je signale au ministre que nous nous en réjouissons. Le rapport «Obstacles», je l'ai dit, demandait des mesures concrètes. D'autres rapports ont été publiés depuis, notamment le rapport Abella, en 1984, qui s'intitulait *L'égalité ça presse!*, de même que les recommandations du comité sur l'égalité. Le ministre sait, j'espère, que les mots seuls ne valent rien. Ces rapports réclamaient que des mesures soient prises. On voulait des lois qui imposent des obligations dans le domaine de l'emploi, afin que les gens sachent que les employeurs avaient non seulement été invités mais bien obligés à suivre certaines lignes directrices et qu'ils étaient tenus par la loi d'accorder l'égalité aux handicapés. Les porte-parole des handicapés ont réclamé à maintes reprises des mesures d'application obligatoire. C'est ce que le rapport Abella recommandait aussi. La mise en œuvre obligatoire est importante en matière d'emploi.

### Déclarations de ministres

Le 26 novembre, j'ai eu l'occasion à la Chambre de répondre à une déclaration ministérielle, celle de la ministre d'État aux Transports (M<sup>me</sup> Blais-Grenier). Je lui ai fait remarquer qu'il fallait agir, qu'il ne suffisait pas de ressasser un communiqué datant de six mois. Dans le domaine des transports, les handicapés, et ceux qui travaillent pour eux, veulent que l'on oblige les transporteurs à leur accorder l'égalité d'accès immédiatement. C'est maintenant qu'ils le veulent, pas à l'avenir; ils veulent des règlements, pas des lignes directrices.

Un jour aussi important que celui-ci, nous sommes heureux que le gouvernement s'engage aussi résolument qu'il vient de le faire. L'opposition officielle appuiera cette action. Toutefois, il ne faut pas s'arrêter aux demi-mesures. Il faut que le gouvernement s'assure que des lois d'application obligatoire protègent les handicapés. Nous ne voulons pas de vœux pieux et de grands principes. C'est pourquoi nous invitons le ministre à continuer dans cette entreprise. Nous lui souhaitons bonne chance. Nous collaborerons avec lui, autant que faire se peut, pour parvenir aux objectifs louables qu'ils vient d'énoncer.

**Des voix: Bravo!**

**M. Ian Deans (Hamilton Mountain):** Monsieur le Président, je tiens à féliciter le ministre de sa déclaration. Toutefois, ce faisant, je n'ai qu'un regret à exprimer—et ce n'est surtout pas de la faute du ministre—et c'est qu'il a fallu deux ans pour qu'on réponde à la déclaration des Nations Unies. Par conséquent, au lieu de disposer de dix ans pour accomplir ce que nous espérons accomplir, nous n'en avons plus que huit. La faute en incombe sans doute au gouvernement précédent, mais il vaut la peine de le signaler, je le pense.

● (1520)

[Français]

Monsieur le Président, la situation, pour la majorité des personnes handicapées, est très difficile. La nécessité de consulter les personnes handicapées est claire. Le programme et les politiques doivent refléter les besoins pressants de ces personnes. C'est une responsabilité qui incombe au gouvernement de consulter continuellement les représentants.

[Traduction]

Compte tenu de cela, ayant lu le rapport du ministre, j'ai remarqué qu'on y a manifesté à diverses reprises la volonté de consulter les handicapés. J'exhorte le ministre à faire ce que je pense qu'il fera de toute façon, et c'est de solliciter dès le début la collaboration des associations de handicapés, comme le COPOH qui a fait de l'excellent travail ici.

En outre, je conseille au ministre, s'il me pardonne cette impertinence, d'engager des personnes handicapées pour le secrétariat permanent. Les handicapés pourraient travailler à ce secrétariat et ils le devraient. Ils sauraient précisément quels problèmes ils seront appelés à régler. Si les choses ne sont pas déjà trop avancées, et j'espère qu'elles ne le sont pas, je voudrais que le ministre tienne compte de cette recommandation que je lui fais en mon nom et en celui de mes collègues.